

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2022

Présents : M. LORTON Nicolas, Mme LELIEVRE Nathalie, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme MARINGUE Céline, Mme RAVIER Béatrice, M. GILOT Cédric, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme SEURRE Fabienne, Mme BERNIGAUD Elodie, Mme BOUTON Christelle, M. PICHARD Bruno, M. TRAMOY Jean-Louis, Mme PETIT Agnès, M. BACA Guillaume, Mme CARL Véronique, M. VERNUSSE Michel, M. JAMMES Pierre

Absents excusés : Mme ETIENNE Bouchra qui a donné procuration à M. VERNUSSE Michel

M. CHAUVOT Julien qui a donné procuration à Mme RAVIER Béatrice

M. Cédric GILOT est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

2 – COMPTES DE GESTION 2021 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »

3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT

5 – AIDE EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

DECISION DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h00.

1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande l’approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2022 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2022 est approuvé à l’unanimité.

2 – COMPTES DE GESTION 2021 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2021

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu d'examiner les comptes de gestion établis par Madame le Percepteur préalablement à l'examen des comptes administratifs établis, quant à eux, par les services de la commune.

Le compte de gestion 2021 pour la Commune présente des dépenses arrêtées à 1 011 380.29 € alors que les recettes sont, elles, arrêtées à 1 270 257.24 € d'où pour l'année un excédent de 258 876.95 € en section de fonctionnement. Ce sont là les résultats comptables constatés par Madame le Percepteur. Monsieur le Maire dit au Conseil que le détail des recettes et dépenses sera fait à l'analyse des comptes administratifs.

En investissement les recettes sont arrêtées à la somme de 470 197.53 € et les dépenses à 523 256.74 € d'où un déficit, pour l'exercice, de 53 059.21 €.

Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurs le nouvel excédent cumulé à fin 2021 est de 1 509 951.11 € alors que déficit cumulé à l'investissement est de 262 836.91 €.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2021 de la commune est approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2021 DE L'EAU

Le compte de gestion établi par Madame le Percepteur pour le service de l'eau 2021 est en fonctionnement arrêté en dépenses à 140 812.47 € et en recettes à 160 840.24 € d'où pour l'exercice un excédent de 20 027.77 €. De même en investissement les comptes sont arrêtés à 44 979.33 € en dépenses et 39 531.26 € en recettes ce qui fait apparaître un déficit sur l'exercice 2021 de 5 448.07 €. Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurs le nouvel excédent cumulé à fin 2021 est arrêté 113 570.44 € et celui de l'investissement est arrêté à 232 672.97 €.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2021 du service de l'eau est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2021 de l'assainissement présenté par Madame le Percepteur fait apparaître en investissement des dépenses arrêtées à 79 024.62 € et des recettes arrêtées à 247 601.72 € d'où pour l'exercice 2021 un excédent de 168 577.10 €.

En fonctionnement les dépenses ont été de 56 354.36 € et les recettes de 59 435.32 € d'où un excédent de 3 080.96 €.

Au 31/12/2021, après reprise pour chacune des sections des excédents antérieurs cumulés, le service dispose en fonctionnement d'un nouvel excédent de 80 628.53 € et en investissement d'un excédent de 351 539.17 €.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2021 du service de l'assainissement est approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2021 DU LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »

Le compte de gestion 2021 du lotissement présenté par Monsieur le Percepteur fait apparaître en investissement des dépenses arrêtées à 171 697.52 € et des recettes arrêtées à 357 919.92 € d'où pour l'exercice 2021 un excédent de 186 222.40 €.

En fonctionnement les dépenses ont été de 198 053.52 € et les recettes de 253 940.52 € d'où un excédent de 55 887 €.

Il est demandé si d'autres informations doivent être fournies pour les comptes de Madame le Percepteur ci-dessus présentés.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion du Lotissement est approuvé à l'unanimité

3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M. Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif de la commune où apparaissent en dépenses de fonctionnement des totaux arrêtés à 1 011 380.29 € et 1 270 257.24 € en recettes d'où pour l'exercice 2021 un excédent de 258 876.95 €. A ce résultat il y a lieu d'ajouter l'excédent antérieur de 1 251 074.16 € d'où un excédent total cumulé de 1 509 951.11 € au 31 décembre 2021.

De même en investissement les dépenses sont arrêtées à 523 256.74 € alors que les recettes réalisées font apparaître un total de 470 197.53 € soit un déficit de 53 059.21 € pour l'année 2021. Après reprise du déficit antérieur de 209 777.70 € apparaît à cette section un déficit cumulé de 262 836.91 € au 31 décembre 2021. Les restes à réaliser en dépenses représentent un total de 119 800 € et en recettes représentent un total de 21 541 € d'où un déficit total corrigé de 361 095.91 € soit une trésorerie globale de 1 148 855.20 €.

Monsieur le Maire demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. M. Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2021 de la Commune au vote. Il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui par leur vote lui ont témoigné leur confiance.

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2021

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M. Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif du service de l'eau 2021 : en section d'exploitation apparaissent en dépenses 140 812.47 € et en recettes 160 840.24 € d'où un excédent pour 2021 de 20 027.77 €. Il y a par ailleurs lieu de reprendre l'excédent

cumulé constaté antérieur de 93 542.67 € ce qui représente un nouvel excédent cumulé de 113 570.44 € au 31 décembre 2021.

En section d'investissement les dépenses sont arrêtées à 44 979.33 € pour des recettes arrêtées quant à elles à 39 531.26 € d'où un déficit de 5 448.07 €. A cette même section il y a lieu de reprendre l'excédent cumulé antérieur constaté de 238 121.04 € pour arriver en investissement à un nouvel excédent cumulé de 232 672.97 € au 31 décembre 2021. Les restes à réaliser en dépenses représentent un total de 16 188 € et en recettes représentent un total de 45 990 € soit une trésorerie globale de 346 243.41 €.

Monsieur le Maire demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. M. Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2021 du service des eaux au vote. Il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M. Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif du service de l'assainissement 2021. En section d'exploitation les dépenses sont arrêtées à 56 354.36 € alors qu'en recettes sont inscrits 59 435.32 € d'où pour l'exercice 2021 un excédent de 3 080.96 € et après reprise de l'excédent cumulé antérieur de 77 547.57 €, il est constaté, au 31 décembre 2021, un nouvel excédent cumulé de 80 628.53 €.

En investissement les dépenses sont arrêtées à 79 024.62 € et les recettes à 247 601.72 € d'où un excédent pour l'année 2021 de 168 577.10 €. A cette même section il y a lieu de reprendre l'excédent antérieur de 182 962.07 € d'où un excédent cumulé de 351 539.17 € au 31 décembre 2021 soit une trésorerie globale de 432 167.70 €.

Monsieur le Maire demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. M. Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2021 du service assainissement au vote. Il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT 2021

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M. Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif du lotissement hameau du Champ Brézat 2021. En section de fonctionnement les dépenses sont arrêtées à 198 053.52 € alors qu'en recettes sont inscrits 253 940.52 € d'où pour l'exercice 2021 un excédent de 55 887 € et après reprise du déficit cumulé antérieur de 95 887.43 €, il est constaté au 31 décembre 2021, un nouveau déficit cumulé de 40 000.43 €.

En investissement les dépenses sont arrêtées à 171 697.52 € et les recettes à 357 919.92 € d'où un excédent pour l'année 2021 de 186 222.40 €. A cette même section il y a lieu de reprendre le déficit antérieur de 186 222.40 €.

Monsieur le Maire demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. M. Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2021 du Lotissement Hameau du Champ Brézat au vote. Il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

4-1 AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2021 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte administratif de 2021 apparaît :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 509 951.11 €
Et un déficit d'investissement cumulé de 262 836.91 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Couvrir le déficit d'investissement pour la somme de 361 095.91 € soit le déficit d'investissement 262 836.91 € plus les restes à réaliser en dépenses 119 800 € et moins les restes à réaliser en recettes 21 541 €

- Le reste soit la somme de 1 148 855.20 € au R002 excédent reporté section de fonctionnement

4-2 AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2020 BUDGET SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte administratif de 2021 fait apparaître

Un excédent cumulé d'exploitation de 113 570.44 €
Et un excédent d'investissement cumulé de 232 672.97 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 113 570.44 € au report R002 excédent reporté section d'exploitation
- la somme de 232 672.97 € au R001 excédent reporté section d'investissement

4-3 AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,
Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif de 2021 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de 80 628.53 €
Et un excédent cumulé d'investissement de 351 539.17 €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :
- la somme de 351 539.17 € au report R001 excédent reporté section d'investissement
- la somme de 80 628.53 € au R002 excédent reporté section d'exploitation

5 – AIDE EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil que les collectivités, qui le souhaitent, peuvent apporter une aide à la population ukrainienne en abondant le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) d'une aide qui sera affectée à la crise en Ukraine. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil, de verser une aide de 1 500 € à cet organisme qui permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. Il informe également le Conseil des différents échanges qu'il a pu avoir avec les services de l'Etat et des Collectivités pour venir en aide au peuple ukrainien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de 1 500 € au FACECO qui sera directement affectée à l'action URKRAINE – soutien aux victimes du conflit. Les crédits budgétaires seront ouverts dès l'établissement du budget primitif

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie

DECISION DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DECISION N°6 du 11 février 2022

AVENANT N°1 SMACL - CONTRAT ALÉASSUR DOMMAGES AUX BIENS -

➤ DECIDE de signer l'avenant n°1 au contrat aléassur dommage aux biens correspondant à l'assurance de la nouvelle cellule sanitaire installée au bourg

DECISION N°7 du 17 février 2022

CONVENTION DE SERVITUDE GRDF – RE3-2102781

➤ DECIDE de signer la convention de servitude RE3-2102781 entre la commune de PALINGES et GRDF dans le cadre des travaux de la 2^{ème} tranche du lotissement Hameau du Champ Brézat- affaire allée des Tilleuls

DECISION N° 8 du 02 mars 2022

COMMANDE PUM – SERVICE DES EAUX

➤ DECIDE de passer commande, après consultation, à la société PUM sise au Creusot, du matériel nécessaire au fonctionnement du service des eaux pour la somme de 1 384.55 € HT

DECISION N° 9 du 04 mars 2022

AVENANT CONTRAT AXA PREVOYANCE (CAPITAL DECES)

➤ DECIDE de signer l'avenant au contrat 2307903473901 prévoyance collectivités territoriales qui a pour objet de modifier le taux qui est porté à 7.16 % de la base de l'assurance pour l'ensemble des adhérents pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Cet avenant a pour objet de modifier les dispositions relatives au montant du capital décès suite à la parution du décret n° 2021 176 du 17/02/21 qui a modifié les modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des agents publics décédés.

DECISION N° 10 du 11 mars 2022

CONTRAT EDF Collectivités n°1-JS4B3R6-1– électricité station de pompage – salle ESPACE

➤ DECIDE de signer le contrat n°1-JS4B3R6-1 avec EDF collectivités pour la fourniture d'électricité à la station de pompage et la salle ESPACE. Contrat d'une durée de 36 mois avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023.

DECISION N°11 du 14 mars 2022

COMMANDE ARSOTEC

➤ DECIDE de passer commande à la SOCIETE ARSOTEC du feu d'artifices pour le spectacle pyrotechnique du 15 juillet 2022 pour la somme de 1 668.11 € HT

DECISION N°12 du 14 mars 2022

COMMANDE MICHAUD MOTOCULTURE

➤ DECIDE de passer commande à MICHAUD MOTOCULTURE pour la fourniture :

- D'une tondeuse HONDA PRO HRH536 53 cm de coupe pour la somme de 1 600 € HT

- D'une débroussailleuse à dos STIHL FR131T couteau et bobino pour la somme de 730 € HT
- D'une tronçonneuse STIHL élagueuse MS151 TC-E pour la somme de 390 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie commémorative du 19 mars

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h43.